

Engagement bénévole, cohésion sociale et citoyenneté

Déclaration du groupe Environnement et nature

Notre groupe a participé avec intérêt et vigilance constructive à l'élaboration du rapport et avis sur le bénévolat. Le bénévolat est en effet à l'œuvre dans le riche réseau d'associations citoyennes qui irrigue notre pays, et les diverses organisations représentées dans notre groupe illustrent la vigueur de ce fait associatif.

Malgré son importance, tant statistique que sociale, le bénévolat, surtout celui inscrit dans le cadre associatif, souffre d'une fragilité structurelle, révélée par la crise sanitaire et peut-être plus marquée depuis. Désengagement des seniors, recherche par les plus jeunes de formes d'engagement revisitées, évitement de la prise de responsabilités au niveau de la gouvernance sont autant de raisons de cette fragilité. Elles sont préoccupantes car l'engagement bénévole est l'un des outils de la cohésion sociale et participe de la citoyenneté.

Menacé par ses fragilités propres, le bénévolat l'est aussi par des dispositions administratives et un cadre juridique qui freinent sa mise en œuvre et tendent à dissuader les bonnes volontés de s'investir pour l'intérêt commun.

Les travaux de la commission ont été nourris de la participation active de ses membres, sous la houlette ferme et bienveillante – en un mot, normande – de son président Jean-Karl Deschamps ; et enfin par nombre d'auditions et d'entretiens, en particulier dans le cadre d'une expertise citoyenne, forme de participation du public et des citoyens qui a démontré son intérêt pour le CESE.

Les séances de travail, parfois animées, preuve de l'intérêt suscité par le sujet traité, ont toujours traduit une volonté de construction collective vers un but partagé : renforcer la reconnaissance et les moyens de l'action bénévole au service d'une citoyenneté active dans un cadre collectif.

Notre groupe a veillé à ce que l'expérience des milliers d'organisations qu'il représente contribue utilement aux travaux. Nous considérons que nos préoccupations ont été entendues et intégrées, à travers des préconisations fortes en matière de libertés d'actions bénévoles. C'est en particulier le cas de celles rappelant aux pouvoirs publics que l'action bénévole pour la cause environnementale, notamment au sein des associations reconnues d'utilité publique, est bien au service de l'intérêt général et de la vigilance citoyenne, et que c'est dans la liberté d'action et contre toute entrave financière ou politique que la démocratie environnementale pourra s'exercer.

Le groupe Environnement et Nature, qui a voté/votera l'avis, remercie les co-rapporteur.e.s Marie-Claire Martel et Jean-François Naton pour la qualité de leur travail et leur ouverture d'esprit. Il remercie également l'équipe administrative pour sa disponibilité et son efficacité.